BUDGET PRIMITIF 2020

Synthèse à l'intention des Valserhônois

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.valserhone.fr.

Le vote d'un budget communal doit répondre à quelques principes règlementaires :

1. **Le budget est voté pour l'année civile** mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. Notre commune fait délibérément le choix de **voter son budget le plus tôt possible** afin d'engager au plus vite tous les projets et verser les subventions aux associations. Le budget 2020 a été approuvé par le conseil municipal le lundi 10 février 2020.

2. **La commune ne compte pas 1 mais 3 budgets depuis le 1er janvier 2020:**
   - **Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (transports en commun, crèche, centres de loisirs, activités périscolaires, équipements sportifs et culturels, entretien des voiries et espaces publics, administration,…) financées essentiellement par les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière), les dotations de l'Etat et les participations des usagers à certains services payants.
   - **Budget du cinéma « les variétés »** qui est géré par du personnel communal.
   - **Budget de l'abattoir** dont la gestion est confiée par délégation de service public à la Société Bellegardienne d'Abattage

3. **Chaque budget doit obligatoirement être équilibré** en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

4. **Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.

5. **La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.** L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Les budgets de l'eau potable et de l'assainissement ont été transférés à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au 1er janvier 2020. La Communauté de Communes gère désormais ces compétences à la place de ses 12 communes membres pour le compte des 22 000 habitants du Pays Bellegardien.

La commune de nouvelle Valserhône dispose d'une situation financière très saine héritée de ses 3 communes historiques (Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans) qui permet d'établir un budget pour l'année 2020 en toute sérénité.

Les orientations et projets municipaux pour l'année 2020 :

Les grandes orientations pour l'année 2020 sont dans la continuité de celles engagées depuis plusieurs années par les 3 communes historiques :

1. **Ne pas augmenter les taux des impôts locaux.** La commune nouvelle n'augmentera pas ses taux d'imposition en 2020 malgré la suppression de la taxe d'habitation qui lui fera perdre une partie dynamique de cette ressource compensée par le transfert du taux départemental de taxe foncière bâtie et une dotation de l'Etat pour lui assurer la neutralité financière de la réforme. La dotation accordée par l'Etat n'augmentera pas au fil des années.
2. **Veiller à maîtriser les dépenses de fonctionnement** pour conserver une capacité d'investissement importante et nécessaire à la croissance de la population et à la rénovation et la création d'équipements publics.
3. **Maintenir l'effort de la commune pour accompagner le tissu associatif valserhônois très dynamique et qui est un gage d'attractivité pout notre territoire**.
4. **Poursuivre les investissements** dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin.
5. **Maîtriser l'endettement communal par l'absence de recours à l'emprunt en 2020**

En 2020, **la commune contribue à soutenir les entreprises locales en investissant 10.4 M€ sur le budget général sans mobiliser d'emprunt** avec les principaux projets suivants :

- Le lancement de l'opération d'aménagement de la Plaine sportive d'Arlod avec les 2 terrains de rugby et la base régionale de tennis qui seront livrés en septembre 2022 ;
- Le versement d'une partie de la participation de la commune à la réalisation du nouveau collège rue Lafayette ;
- L'extension de 3 classes du groupe scolaire de Vouvray ;
- La réalisation d'une aire de jeux dans le parc du Pissoux à Lancrans ;
- Des acquisitions foncières en particulier l'ancien site SCAPA pour poursuivre l'aménagement des Berges du Rhône et réaliser un nouveau cinéma intercommunal ou encore l'ancien presbytère à Châtillon ;
- Des travaux de rénovation dans les différents groupes scolaires et la poursuite du déploiement des équipements numériques dans tous les 9 groupes scolaires de la commune ;
- La réfection de la mise en lumière de la rue de la République ;
- La poursuite du programme d'aide aux ravalements de façades ;
- Etc…

VALSERHÔNE
BELLEGARDE SUR VALSERINE - CHATILLON-EN-MICHAILLE - LANCRANS

Les chiffres clefs de chaque budget :

BUDGET 2020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	Encours dette au 31/12/2020
BUDGET GENERAL	27 358 653 €	18 154 652 €	**45 513 305 €**	21 669 364 €
CINEMA	501 638 €	137 410 €	**639 048 €**	-
ABATTOIR	271 326 €	371 609 €	**642 935 €**	751 769 €
TOTAL	**28 131 618 €**	**18 663 671 €**	**46 795 288 €**	**22 421 133 €**

Vision synthétique de chaque budget :

PRESENTATION BP 2020 - BUDGET GENERAL

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	**27 358 653 €**	**DEPENSES**	**18 154 652 €**
011 - Charges à caractère général	7 000 000 €	10 - Dotation (taxe aménagement)	0 €
012 - Charges de personnel	12 000 000 €	16 - Emprunts et dettes (remboursement capital)	1 810 000 €
014 - Atténuations de produits	70 000 €	204 - Subventions d'équipement versées	867 262 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 707 450 €	21 - Immobilisations corporelles	101 272 €
66 - Charges financières	711 000 €	Opérations d'investissements	9 132 190 €
67 - Charges exceptionnelles	288 000 €	26 - Participations	99 600 €
68 - Provision		27 - Immobilisations financières	200 000 €
042 - Opérations d'ordre section à section	1 900 000 €	45 - Opération pour compte de tiers	6 803,41
022 - Dépenses imprévues	150 000 €	040 - Opérations d'ordre section à section	40 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 532 203 €	041 - Opérations patrimoniales	1 000 000 €
		020 - Dépenses imprévues	83 626 €
		001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	4 813 899 €
RECETTES	**27 358 653 €**	**RECETTES**	**18 154 652 €**
013 - Atténuations de charges	150 000 €	10 - Dotations (TA, FCTVA, excédents capitalisés)	4 021 343 €
70 - Produits des services et du domaine	2 105 100 €	13 - Subventions perçues	2 605 144 €
73 - Impôts et taxes	12 942 314 €	16 - Emprunts et dettes	0 €
74 - Dotations, subventions et participations	7 369 521 €	27 - Immobilisations financières	27 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	568 800 €	45 - Opération pour compte de tiers	78 589 €
76 - Produits financiers		024 - Produits de cessions	4 990 372 €
77 - Produits exceptionnels	30 000 €	040 - Opérations d'ordre section à section	1 900 000 €
78 - Reprise de provisions		041 - Opérations patrimoniales	1 000 000 €
042 - Opérations d'ordre section à section	40 000 €	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	4 152 918 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	3 532 203 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)	**0 €**	**RESULTAT D'INVESTISSEMENT (II)**	**0 €**

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (I) + (II) 0,00 €

PRESENTATION BP 2020 - BUDGET CINEMA			
SECTION FONCTIONNEMENT		**SECTION INVESTISSEMENT**	
DEPENSES	**501 638 €**	**DEPENSES**	**137 410 €**
011 - Charges à caractère général	236 000 €	20 - Immobilisations incorporelles	15 000 €
012 - Charges de personnel	170 000 €	21 - Immobilisations corporelles	102 410 €
65 - Autres charges de gestion courante	40 000 €	040 - Opérations d'ordre section à section	20 000 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €	020 - Dépenses imprévues	
042 - Opérations d'ordre section à section	25 000 €	001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	
022 - Dépenses imprévues	15 000 €		
023 - Virement à la section d'investissement	14 638 €		
RECETTES	**501 638 €**	**RECETTES**	**137 410 €**
70 - Produits des services et du domaine	286 000 €	13 - Subventions perçues	
74 - Dotations, subventions et participations	5 000 €	040 - Opérations d'ordre section à section	25 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	130 000 €	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	97 771 €
77 - Produits exceptionnels		021 - Virement de la section de fonctionnement	14 638 €
042 - Opérations d'ordre section à section	20 000 €		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	60 638 €		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)	**0 €**	**RESULTAT D'INVESTISSEMENT (II)**	**0 €**
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (I) + (II)	**0,00 €**		

PRESENTATION BP 2020 - BUDGET ABATTOIR			
SECTION FONCTIONNEMENT		**SECTION INVESTISSEMENT**	
DEPENSES	**271 326 €**	**DEPENSES**	**371 609 €**
011 - Charges à caractère général	55 000 €	16 - Emprunts et dettes (remboursement capital)	91 500 €
66 - Charges financières	13 100 €	21 - Immobilisations corporelles	249 109 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €	040 - Opérations d'ordre section à section	31 000 €
042 - Opérations d'ordre section à section	190 000 €	020 - Dépenses imprévues	
022 - Dépenses imprévues	5 000 €	001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	
023 - Virement à la section d'investissement	7 226 €		
RECETTES	**271 326 €**	**RECETTES**	**371 609 €**
70 - Produits des services et du domaine	100 000 €	13 - Subventions perçues	
74 - Dotations, subventions et participations		16 - Emprunts et dettes	
75 - Autres produits de gestion courante	10 000 €	45 - Opération pour compte de tiers	
77 - Produits exceptionnels	100 000 €	040 - Opérations d'ordre section à section	190 000 €
042 - Opérations d'ordre section à section	31 000 €	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent)	174 383 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	30 326 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	7 226 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)	**0 €**	**RESULTAT D'INVESTISSEMENT (II)**	**0 €**
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (I) + (II)	**0,00 €**		

L'abattoir municipal sera vendu à l'exploitant actuel, la Société Bellegardienne d'Abattage, au terme de son contrat de délégation de service public qui s'achève le 14 juillet 2020. Ce budget communal sera donc clôturé à la fin de l'année 2020.

Nous espérons, à travers ces quelques explications synthétiques, être parvenus à vous faire mesurer les enjeux importants auxquels la commune est confrontée et les ambitions que l'équipe municipale poursuit au quotidien pour les citoyens valserhônois.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez à consulter les documents disponibles sur notre site internet ou à adresser un mail à l'adresse suivante : mairie@valserhone.fr

Régis Petit,

Maire

Yves Rethouze,

Adjoint chargé des finances